



REGLEMENT DU JEU « JOURNEE NATIONALE DES AIDES A DOMICILE » PAR TIRAGE AU SORT, AVEC ACCES GRATUIT, ORGANISE PAR MYTRIBU

ARTICLE I : ORGANISATION

La Société MyTribu CE et Inter-CE, SASU au capital de 25.000 Euros, RCS Nanterre B 918 619 545, ayant son siège social au 1 Rond-point de l'Europe, 92250 La Garenne Colombes - FRANCE, et représentée par Mademoiselle Stéphanie GAILLARD, Directrice Générale, organise un jeu par tirage au sort.

Le jeu consiste à compléter le formulaire de participation au jeu.
Ce jeu récompensera les participants de manière aléatoire, par tirage au sort.

ARTICLE II : DELAIS

L'inscription au jeu se fera du 17 au 31 mars 2025 par les quatre conditions cumulatives suivantes :

- Remplir le formulaire de participation,
- Le remplir au plus tard le 31 mars 2025 à minuit,
- Exercer la profession d'Aide à Domicile.
- Être adhérent ou être employé par une entreprise adhérente à la Fédésap.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 8 avril 2025 à 11h00.

ARTICLE III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne exerçant la profession d'Aide à Domicile, âgée d'au moins 18 ans, domiciliée en France à l'exclusion du personnel de la société organisatrice ainsi qu'aux membres de leurs familles.

ARTICLE IV : ETAPES A SUIVRE PAR LES JOUEURS

Pour participer au concours il suffit de :

1^{er} Etape :

Aller sur la page internet <https://club.my-tribu.fr/participation-au-tirage-au-sort-fedesap>

2^e étape :

Compléter les différents champs du formulaire de participation et cliquer sur « je participe ».

3^e étape :

La Fédésap vérifiera que chaque participant est bien adhérent Fédésap ou que l'entreprise qui l'emploie est bien elle-même adhérente à la Fédésap.

4^e étape :

C'est le tirage au sort des gagnants.

Le tirage au sort s'effectuera parmi les personnes ayant correctement effectué les étapes décrites ci-dessus.

Les lots seront tirés au sort par ordre décroissant de valeur.

Les candidats seront prévenus d'éventuels gains par mail ou message téléphonique.

Les gagnants ont deux mois pour se manifester pour la récupération de leur lot, passé cette date le lot sera perdu.

ARTICLE V : LISTE DES LOTS A GAGNER :

❖ Lot 1 – 2 ENTREES FLEX A DISNEYLAND PARIS 1 jour / 2 parcs, D'UNE VALEUR DE 288 EUROS :

Valable pour une visite le jour de votre choix jusqu'au 30 Septembre 2025 inclus. Billet valable pour une visite le week-end ou durant les vacances scolaires. Important : ce billet ne garantit pas la date de visite. Après achat, réservez au plus tôt la date choisie (sous réserve de disponibilité) sur notre plateforme dédiée. La disponibilité des réservations pour ce type de billet est limitée par jour de visite et susceptible de fermeture avant que la limite de capacité des Parcs Disney ne soit atteinte. Les disponibilités évoluant régulièrement, des dates peuvent être à nouveau ouvertes à la réservation et ce jusqu'au jour même d'une possible visite.

❖ Lots 2 à 4 – 2 ENTREES 1 JOUR NON-DATE AU PARC NIGLOLAND, D'UNE VALEUR DE 86 EUROS :

Billet valable sur la saison 2025 (du 5 avril au 11 novembre). Vous l'utiliserez pour 1 jour à la date de votre choix (selon calendrier d'ouverture du parc).

❖ Lots 5 - 2 ENTREES 1 JOUR NON-DATE AU ZOO DE BEAUVAL, D'UNE VALEUR DE 82 EUROS

Billet valable sur toute la saison 2025 et 2026. Vous l'utiliserez pour 1 jour à la date de votre choix. (Selon calendrier d'ouverture du Zooparc). Le Zooparc de Beauval est ouvert tous les jours de l'année (sauf fermeture exceptionnelle).

❖ Lots 6 - 2 BILLETS ADULTES NON-DATE POUR 1 VOL EN BALLON DE PARIS GENERALI, D'UNE VALEUR DE 80 EUROS

Billet valable en 2025 et 2026. Vous l'utiliserez pour 1 vol, à la date de votre choix.

Pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas prendre part à cette aventure.

*Le ballon fonctionne tous les jours à partir de 9h jusqu'à 30 minutes avant la fermeture du parc André Citroën. Il peut être fermé sans préavis, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables. Nous vous conseillons de consulter le site www.ballondeparis.com avant votre visite.

❖ **Lots 7 à 11 : UNE E-CARTE ETAM, D'UNE VALEUR DE 30 EUROS :**

Conditions d'utilisation des cartes Etam :

Utilisable en une ou plusieurs fois sur <https://www.etam.com/> et en magasin en France métropolitaine. Non utilisable dans les Dom-Tom. Non cumulable en ligne, cumulable en magasin. Valables jusqu'au 31 Décembre 2025.

❖ **Lots 12 à 15 : 1 PASS 2 HEURES AUX BAINS TOUS CENTRES CALICEO HORS REGION PARISIENNE, D'UNE VALEUR DE 21 EUROS :**

7 centres en province: LYON • TOULOUSE • NANTES • BORDEAUX • PERPIGNAN • PAU • MARCQ-EN-BAROEUL (ouverture courant 2025)

Pass 2 heures aux Bains : deux heures consécutives, toute sortie sera définitive, utilisable en une seule fois, temps de vestiaire et douche inclus dans les 2 heures.

Valable pour l'année 2025.

❖ **Lots 16 à 20 : UNE E-CARTE MARIONNAUD, D'UNE VALEUR DE 20 EUROS :**

Utilisable en une ou plusieurs fois en ligne sur le site www.marionnaud.fr ou dans les magasins de France métropolitaine. Non utilisable dans les Dom-Tom. Valable sur l'ensemble des produits et prestations instituts sauf achat Cartes Cadeau, E-Cartes Cadeau, E-Cartes Cadeau Pro et Cartes Soins institut. Les paiements effectués avec cette carte n'ouvrent pas droit aux points de fidélité Marionnaud. Les cartes sont cumulables en ligne et en magasin. Elles sont valables jusqu'au 31 Décembre 2025.

En cas de rupture de stock d'un lot, MyTribu se réserve le droit de le remplacer par un autre type de lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE VI : PARTICIPATION

La participation est limitée à une seule inscription par personne, quelle que soit la date à laquelle cette inscription a été faite. Par ailleurs, une seule adresse email par participant est autorisée.

Pour être valides, les formulaires ne doivent comporter aucune inscription de caractère injurieux, obscène, raciste, ou toute autre inscription susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

ARTICLE VIII : CONSULTATION DU REGLEMENT DE JEU

Le règlement du Jeu est directement consultable sur le site de MyTribu (my-tribu.fr).

Ce règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande auprès de la société MyTribu, 1 Ront-point de l'Europe, 92250 La Garenne Colombes.

ARTICLE IX : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Les frais postaux liés à la demande du présent règlement seront remboursés sur justificatifs, à l'adresse ci-dessus.

Par ailleurs, toute demande de remboursement devra être envoyée au plus tard 8 jours après « la désignation des gagnants »

ARTICLE X : CHANGEMENT

Les lots attribués ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

De même, il ne pourra être attribué qu'une dotation par foyer (même nom, même adresse)

ARTICLE XI : CONDITIONS D'UTILISATIONS DES LOTS

Les lots devront être utilisés aux conditions et dates de validité indiquées sur les billets et documents.

ARTICLE XII : REMISE DES LOTS

La remise des lots aura lieu au plus tard 30 jours après la date du tirage au sort.

Ils seront envoyés par email.

MyTribu dégage toute responsabilité quant aux défauts d'acheminements des lots, qu'il s'agisse d'un défaut de livraison par La Poste, d'un vol, d'une erreur d'adresse mail ou postale si cette erreur est du fait du participant.

ARTICLE XIII : CESSION DE DROITS & IMAGES

Le gagnant autorise la société MYTRIBU à diffuser son nom, ainsi que tout élément contenu exclusivement dans l'invitation à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE XIV : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Il est rappelé que pour participer à ce Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées puis sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la société MYTRIBU et pourront être transmises à ses prestataires techniques, et à ses filiales

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible.

Vous pouvez exercer ces droits par courrier à MYTRIBU, Service des Données Personnelles, 1 Rond-Point de l'Europe, 92250 La Garenne Colombes.

Ces données pourront également être utilisées par MyTribu dans le cadre de prospections commerciales, mais ne pourront jamais, dans cette hypothèse, être transmises à des tiers.

ARTICLE XVI : LITIGE

La société sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

ARTICLE XVII : RESERVES/ FORCE MAJEURE

La société ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un éventuel retard de la distribution du courrier, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

Par ailleurs, elle se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter, modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

ARTICLE XVIII : RECLAMATIONS

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement.

Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la société, dans un délai de 10 jours calendaires suivant la survenance du fait ou de l'évènement ayant généré la réclamation.

Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.